



Chers habitants du Pays de Lunel,

Trier ses déchets est un enjeu essentiel. C'est pour cela que nous avons le plaisir de vous adresser ce guide du tri nouvelle formule.

UN GUIDE POUR MAÎTRISER SA TAXE ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis cinq ans maintenant, votre taxe d'ordures ménagères est incitative : plus vous triez, moins vous sortez votre poubelle grise et... moins vous payez de part incitative.

Ce guide vous aide à sortir de votre poubelle grise tout ce qu'il est possible de recycler.

Nouveauté : tous les emballages seront désormais triés.

Grâce à votre geste de tri, les pots, les barquettes, les films et sachets en plastique que vous jetez dans la poubelle jaune sont désormais majoritairement recyclés.

Ne vous trompez pas !

La collecte de la poubelle jaune a un coût élevé. À chaque erreur de tri, les contribuables que nous sommes payons inutilement une prestation coûteuse. Après avoir été trié, transporté, le déchet revient finalement à l'incinérateur où il est brûlé. Vous pouvez éviter ce gâchis.

UN GUIDE POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Pollution, réchauffement climatique : nous avons tous intérêt à trier.

Le 15 mars, avec « l'extension des consignes de tri », nous ferons ensemble un nouveau pas vers le recyclage, pour moins puiser dans les

ressources fossiles de notre planète : plus de plastique recyclé, c'est moins de pétrole consommé. L'incinérateur de Lunel-Viel est, après les transports, le premier producteur de gaz à effet de serre du Pays de Lunel. Réservons donc l'incinération aux seuls déchets pour lesquels nous n'avons pas de solution de recyclage.

Pour autant, ce recyclage n'est pas la panacée : même si la recherche progresse, environ 20 % des emballages (trop souples, trop complexes...) ne peuvent encore être recyclés.

Le meilleur déchet est donc celui que nous ne produisons pas.

UN GUIDE CITOYEN

Trier c'est bien, réduire ses déchets, c'est mieux !

Citoyens, vous avez la main : vous pouvez acheter des produits en vrac, sans emballage composter...

Ensemble, réduisons nos déchets : c'est bon pour notre porte-monnaie, c'est bon pour notre environnement, et c'est bon pour l'avenir de notre société.

Fabrice Fenoy

*Vice-Président de la CCPL
Chargé de la gestion des déchets,
Du plan climat et
de la transition énergétique*

COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE MES DÉCHETS ?

La Communauté de Communes du Pays de Lunel organise la collecte des déchets dans ses 14 communes, selon des modalités qui varient en fonction du type d'habitat (foyer pavillonnaire, immeuble collectif, centre-ville, densité de population, etc...) et du type de déchets collectés.

Certains déchets sont collectés chez vous (emballages recyclables, papiers, ordures ménagères, ferraille), d'autres nécessitent un déplacement vers une borne de tri ou une déchèterie.



Le service de gestion des déchets est financé de plusieurs manières

Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative qui figure sur le relevé de la taxe foncière et qui est payée par le propriétaire et refacturée dans les charges si le logement est en location. La part incitative est une particularité du Pays de Lunel. Elle vise à encourager le tri et la réduction des déchets.

Par la redevance spéciale payée par les professionnels

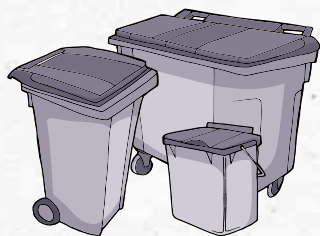
Par les recettes de revente des matériaux que vous triez, notamment dans le bac jaune

Par les soutiens des éco-organismes
C'est grâce à votre tri et à votre éco-exemplarité, à ces petits gestes du quotidien, que les budgets sont maîtrisés !



DES ÉQUIPEMENTS POUR VOUS

EN PORTE À PORTE



BAC GRIS

P.7



BAC OU SAC JAUNE

P.8

À la
MAISON

ou dans

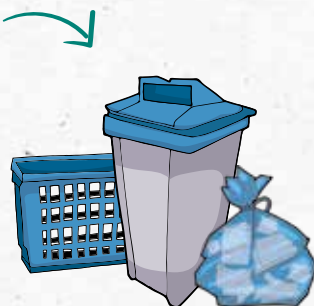
VOTRE IMMEUBLE

N'encombrez pas la voie publique,
sortez vos bacs le soir après 20h
et rentrez-les après le passage
de la collecte !



COMPOSTEUR
OU LOMBRI COMPOSTEUR

P.10



CAISSETTE,
BAC, OU
SAC BLEU

P.9

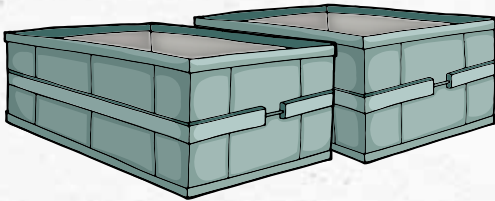


COLLECTE DE FERRAILLE
À DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS

P.13

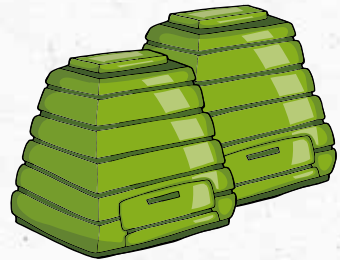
ET PRÈS DE CHEZ VOUS

EN APPORT VOLONTAIRE



DÉCHÈTERIES

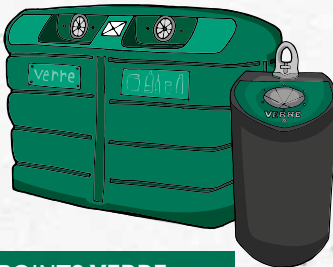
P.14



ESPACES DE
COMPOSTAGE COLLECTIF

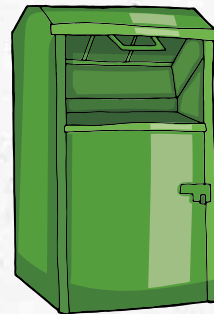
Dans votre
QUARTIER

Les déchets appellent les déchets !
Merci de ne rien laisser
au pied des conteneurs.



POINTS VERRE

P.11



COLONNES
À VÊTEMENTS

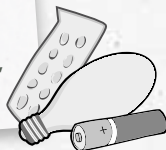
P.12

+

**DES COMMERCES
DANS LESQUELS
RAPPORTER :**

piles, médicaments,
cartouches,... etc.

P.16



Pour tous renseignements :

0 800 034 400

Service & appel
gratuits

OÙ TROUVER BACS, SACS ET CONTENEURS ?

Ils sont mis à votre disposition **gratuitement**
par la **Communauté de Communes**.

DOTATION FAMILIALE PAR MAISON

Bac de 50 à 360 L
(gris et jaune)

Sac (bleu et jaune)
si vous habitez en centre-ville

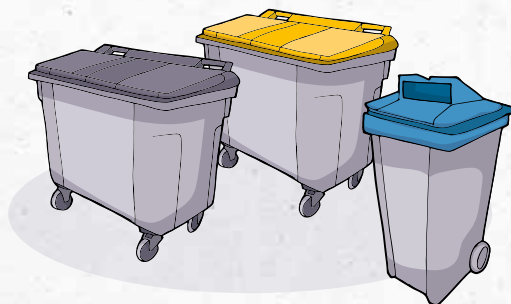
Caissette papier
modèle unique



DOTATION COLLECTIVE PAR IMMEUBLE

Bac de 360 à 660 L
(gris, jaune)

Bac de 240 L
(bleu)



Comment changer mon bac ?

Si vous constatez que la taille des bacs qui vous sont fournis n'est pas adaptée à la composition du foyer, à la fréquence de collecte ou si votre bac est cassé, **obtenez ou remplacez-le sur :** paysdelunel.fr

Pour un signalement ou pour une dotation supplémentaire, téléphonez au :

0 800 034 400 Service & appel gratuits

Si je déménage ?

Les bacs gris sont équipés d'une puce, ils sont donc rattachés à votre adresse.

Si vous déménagez, vous devez laisser sur place l'ensemble des contenants et nous signaler votre départ.

Si j'emménage ?

Le locataire précédent a laissé les bacs dans le logement. S'ils sont absents ou endommagés Appelez-nous, nos services sont aussi à votre disposition pour étudier vos besoin.

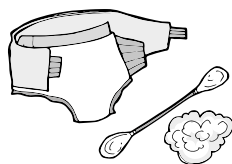
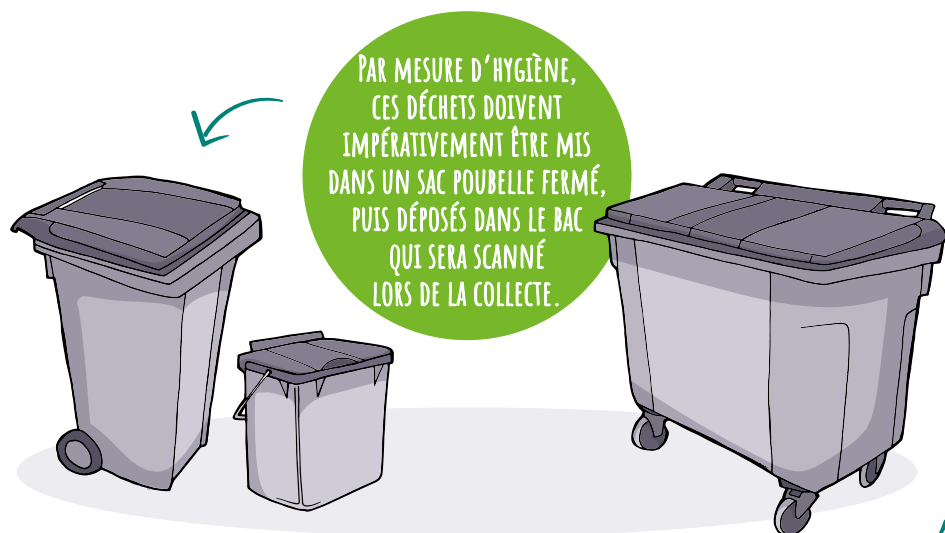
Téléphonez au :

0 800 034 400 Service & appel gratuits

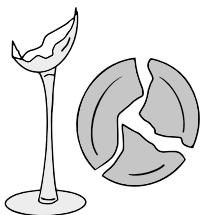
ORDURES MÉNAGÈRES

BAC ET SAC GRIS

POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS QUI NE SE RECYCLENT PAS



Les couches-culottes,
les produits d'hygiène
et coton



Vaisselle, verres
et assiettes



Petits objets cassés
(non électriques)



Résidus de repas

IMPORTANT

**VOTRE BAC
EST PUCÉ,
IL EST DONC
STRICTEMENT
ATTRIBUÉ À VOTRE
HABITATION !**

TEOM incitative

4 règles essentielles pour maîtriser votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative :

- 1 Trier et orienter ses déchets vers la bonne poubelle
- 2 Réduire ses déchets et donc sortir son bac moins souvent
- 3 Sortir le bac quand il est plein
- 4 Disposer du bon volume de bac (changement sur simple appel)

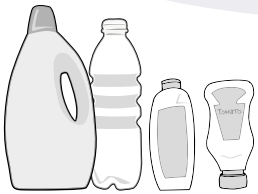
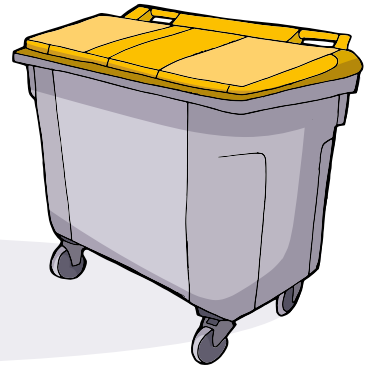
EMBALLAGES RECYCLABLES

BAC ET SAC JAUNE

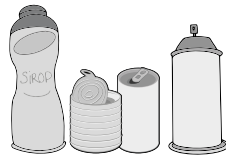
**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !
DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES EN VRAC DANS LES CONTENANTS.**



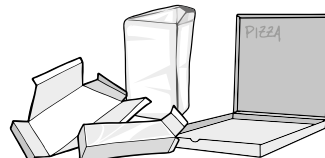
VOS EMBALLAGES
DOIVENT ÊTRE VIDÉS
MAIS IL EST INUTILE
DE LES RINCER.



Emballages plastiques
(Bouteilles et flacons)



Emballages en métal
(Boîtes de conserve,
canettes, aérosols,...)



**Emballages et briques
en carton**

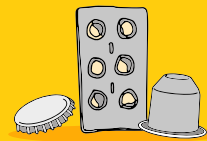
EN CAS DE DOUTE
HOP !
L'APPLI
« GUIDE DU TRI »
DE CITEO

+

LES PETITS NOUVEAUX !



Tous les autres emballages en plastique !
(Tubes de dentifrice, pots de yaourt,
barquettes, films, blister...)



Tous les petits emballages en métal !
(Capsules, dosettes de café,
plaquettes de médicaments vides...)

INFO +

Pour savoir si vous êtes dans une zone de collecte en sacs jaunes et/ou pour vous réapprovisionner, vous pouvez passer au siège de la Communauté de Communes à Lunel ou nous appeler au :

0 800 034 400 Service à appel
gratuits

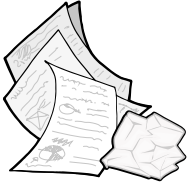
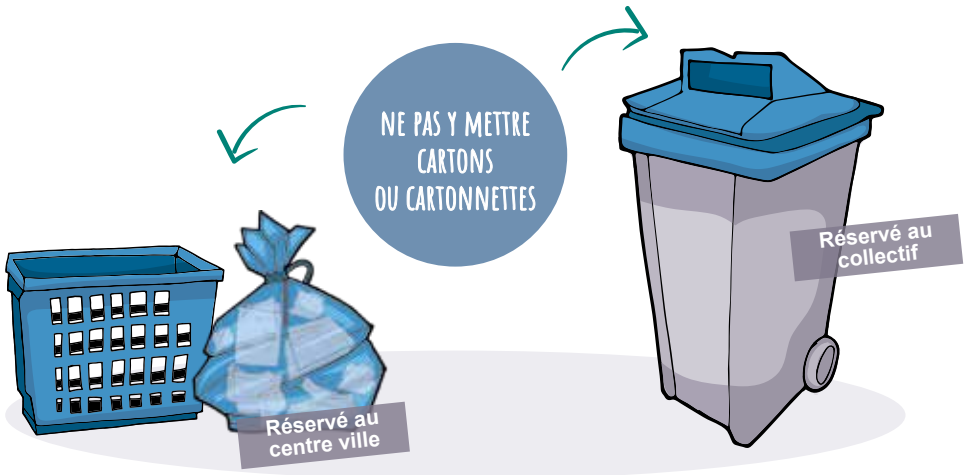
+

**LES GROS CARTONS
DOIVENT ÊTRE
DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIE**

PAPIERS

BAC, SAC ET CAISSETTE BLEU

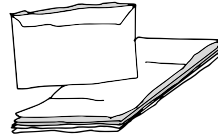
TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !



Les papiers



**Les journaux
et magazines**



**Les courriers
et enveloppes**



**Les cahiers
et bloc-notes**



**Les catalogues
et annuaires**



**Tous les autres
prospectus**



INFO +

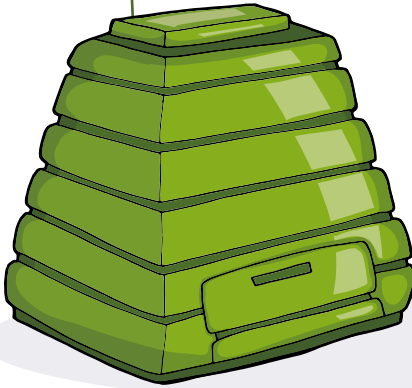
Pour vous réapprovisionner en sacs bleus, vous pouvez passer au siège de la Communauté de Communes à Lunel ou nous appeler au :

0 800 034 400 Service & appel gratuits

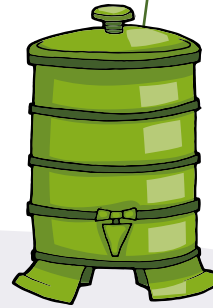
BIODÉCHETS COMPOSTEURS

GRATUITÉ SUR SIMPLE DEMANDE

LE COMPOSTEUR DE JARDIN



LE LOMBRICOMPOSTEUR



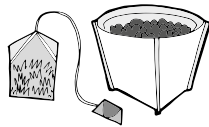
Épluchures
de fruits et légumes



Coquilles d'œufs



Déchets végétaux
de la maison
et du jardin



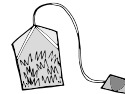
Café avec filtre
Thé et sachets de thé



Épluchures
de fruits et légumes



Coquilles d'œufs
broyées



Thé et sachets de thé



Café avec filtre

LE LOMBRICOMPOSTEUR

C'est la solution pour ceux qui habitent en appartement. Rapide, fiable, il ne nécessite aucune expérience scientifique. Pas besoin d'aérer, d'arroser, de tamiser. Et, contrairement aux idées reçues, il ne dégage pas d'odeur !

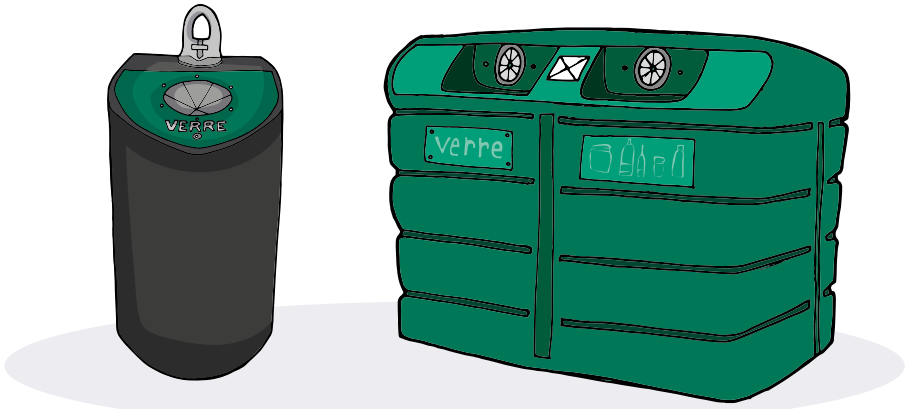
INFO +

Il existe des espaces de compostage collectif dans certains quartiers ou certains villages.

Pour savoir si votre quartier est équipé : paysdelunel.fr

VERRE

POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Les bouteilles



Les pots



Les flacons
(sauf flacons de parfum)



Les bocaux

IL EST INUTILE
DE LAVER LE VERRE
AVANT DE LE JETER.

+

**NE JETEZ PAS ICI LES VITRAGES,
LA VAISSELLE EN VERRE.
JETEZ-LES DANS VOTRE BAC GRIS.**

**NOUVEAU ! ILS VONT DANS LE BAC JAUNE :
LES BOUCHONS, LES COUVERCLES OU
ATTACHES MÉTALLIQUES.**

INFO +

Pourquoi ne pas jeter ici les plats de type « Arcopal® ou Pirex® » ?
Le verre utilisé pour la fabrication de ces objets a une constitution chimique différente. Il ne fond pas à la même température, ce qui peut entraîner des défauts dans la fabrication des nouvelles bouteilles.

TEXTILE

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

POUR LES VÊTEMENTS À DONNER OU À RECYCLER

PENSEZ AUSSI
AUX ASSOCIATIONS
CARITATIVES !



OUI VÊTEMENTS USÉS,
TROUÉS OU DÉMODÉS

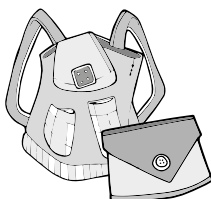
NON VÊTEMENTS HUMIDES,
MOUILLÉS OU SOUILLÉS
DE PRODUITS CHIMIQUES



Les chaussures



Les vêtements



La maroquinerie



Le linge de maison

INFO +

Vous ne savez pas où se trouve le conteneur le plus près de chez vous ?
Rendez-vous sur : paysdelunel.fr

Rubrique « Éliminer déchets et encombrants/Comment trier »

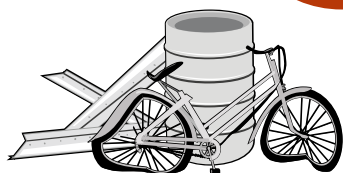
FERRAILLE ET APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

COLLECTE À DOMICILE

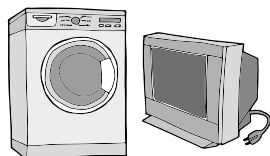
SUR DEMANDE



LES DÉCHETS
QUE NOUS VENONS
CHERCHER CHEZ VOUS :



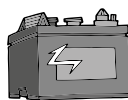
La ferraille



**Les déchets électriques
et électroniques**



**Les ustensiles
de cuisine en métal**



Les batteries



**J'ai un petit objet en
ferraille ou un petit appareil
et je n'ose pas appeler la
Communauté de Communes
juste pour ça !**

Pas de souci, les collectes
sont organisées par tournées,
les services ne se déplacent
pas uniquement pour venir
chez vous. Ils passent
forcément près de chez vous.

INFO +

**Pour des raisons de sécurité, les déchets ne sont pas acceptés dans
les déchèteries du Pays de Lunel.**

Un service de collecte à domicile est mis en place gratuitement sur
rendez-vous.

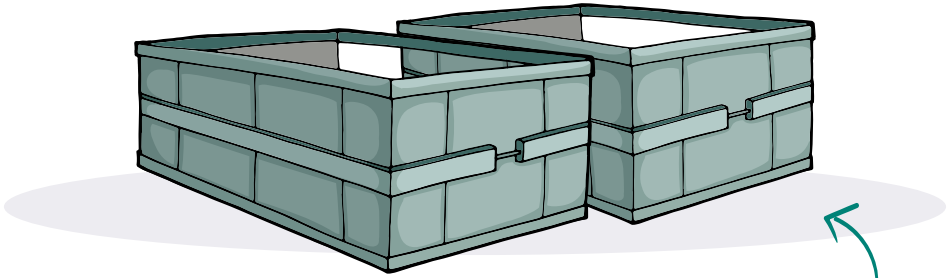
Pour prendre rendez-vous, appelez le : **0 800 034 400**

Service & appel
gratuits

ENCOMBRANTS

DÉCHÈTERIES

**AMÉNAGÉES ET GARDIENNÉES,
ELLES SONT RÉSERVÉES AUX HABITANTS DU PAYS DE LUNEL**



Cartons



Bois



Papier



Verre



Encombrants



Déchets
du jardin



Textiles
et vêtements
hors d'usage

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :



Déchets
d'équipements
électriques et
électroniques



Batteries



Ferraille

Détails P.13



Bidons
souillés



Déchets de
bricolage :
gravats,
terre, pierres,
déchets de
démolition



Huiles
de vidange
et de friture



Pneus
(pour les
particuliers
uniquement
et un par
voyage)



Déchets
ménagers
spéciaux :
verniss,
peinture,
solvants,
colles, produits
phytosanitaires,
certains produits
d'entretien



Déchets
dangereux
des ménages
(pour les
particuliers)



Ampoules
basse
conso



Piles
et
accumulateurs



Des espaces
DONS et RÉEMPLOI
sont disponibles
dans les déchèteries
de Lunel et Marsillargues



RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

pour les particuliers

MUNISSEZ-VOUS
DE VOTRE CARTE D'ACCÈS
DÉLIVRÉE PAR
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



pour les professionnels

RENDEZ-VOUS SUR :
PAYSDELUNEL.FR

HORAIRES ET ADRESSES

LUNEL



DE MAI À SEPTEMBRE

Du lundi au samedi
8h30 / 18h30



D'OCTOBRE À AVRIL

Du lundi au samedi
8h / 17h30

Fermée le dimanche et les jours fériés



Chemin du Fesc - 34400 Lunel
(route de Saint-Just)

MARSILLARGUES



DE MAI À SEPTEMBRE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30



D'OCTOBRE À AVRIL

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Fermée le dimanche et les jours fériés



Chemin des Prés
34590 Marsillargues



LES REMORQUES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE BÂCHÉES POUR ÉVITER LES PERTES DE DÉCHETS SUR LE TRAJET, LESQUELLES SONT ACCIDENTOGÈNES ET POLLUANTES.

INFO +

Le Point déchets de Saturargues

La déchèterie de Saturargues est provisoirement transformée en point déchets avant sa fermeture définitive et l'**ouverture d'une nouvelle déchèterie à Villetelle**. Accès limité aux habitants des communes de Boisseron, Entre-Vignes, Saint-Sériès, Villetelle et Saturargues et réglementé.

Pour en savoir plus : paysdelunel.fr

DÉCHETS OCCASIONNELS

IL EXISTE DES ESPACES POUR :



LES MÉDICAMENTS
(périmés ou non périmés)

À RAPPORTER
DANS UNE PHARMACIE

Ne surtout pas jeter les médicaments dont on ne se sert plus à la poubelle, dans l'évier ou dans les toilettes.

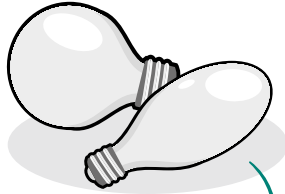
Il est primordial de les ramener à une pharmacie, de préférence celle où on les a achetés.

En aucun cas, on ne les dépose devant la porte de la pharmacie.

Les médicaments jetés à la poubelle risquent de contaminer les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les médicaments stockés à la maison représentent aussi un danger pour les plus jeunes.

Sirop, pommade, comprimé ou gélule : toutes les formes de médicaments peuvent être rapportées à une pharmacie.



LES AMPOULES

À RAPPORTER
AU VENDEUR

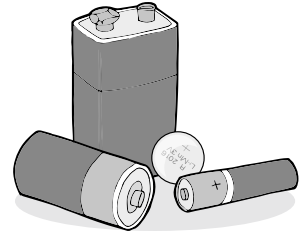
Non dangereuse en cours d'utilisation, la présence de mercure dans le tube des lampes fluocompactes en fait un déchet dangereux nécessitant une élimination particulière.

Il ne faut ni les casser ni les jeter à la poubelle.

De plus, elles contiennent des composants électroniques.

Les lampes à LED sont des composants électroniques qui doivent suivre la filière de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Ces deux types de lampes doivent être rapportées au distributeur, qui est tenu de les reprendre, ou déposées en déchèterie.



LES PILES ET ACCUMULATEURS

À RAPPORTER
SUR LEUR LIEU DE VENTE
OU EN DÉCHÈTERIE

Dans la collecte usuelle des ordures ménagères, certains déchets ne peuvent être pris en compte en raison des risques pesant sur les personnes et l'environnement.

En effet, les produits toxiques, irritants, inflammables, infectieux et autres sont dangereux lorsqu'ils sont mélangés aux autres ordures ménagères. Les piles et les accumulateurs en font partie.

Il faut donc impérativement les rapporter sur leur lieu de vente ou bien en déchèterie.

COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

<p>10 PETITS GESTES ...</p>	<p>Limitez les emballages</p>  <p>26 kg de déchets en moins !</p>	<p>Préférez les éco-recharges</p>  <p>1 kg de déchets en moins !</p>	<p>Produisez votre compost</p>  <p>40 kg de déchets en moins !</p>
<p>Imprimez moins</p>  <p>6 kg de déchets en moins !</p>	<p>Utilisez un STOP PUB</p>  <p>15 kg de déchets en moins !</p>	<p>Donnez vos anciens vêtements</p>  <p>2 kg de déchets en moins !</p>	<p>Préférez les cabas ou sacs réutilisables</p>  <p>2 kg de déchets en moins !</p>
<p>Réparez vos appareils</p>  <p>16 à 20 kg de déchets en moins !</p>	<p>Achetez en vrac</p>  <p>2 kg de déchets en moins !</p>	<p>Adoptez les gestes simples au quotidien</p>  <p>29 kg de déchets en moins !</p>	<p>... POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS</p>

BON À SAVOIR

LES BONNES PRATIQUES POUR UN TRI SANS SOUCI

- > Respect des consignes et règles de tri
- > Respect des jours et des horaires de présentation fixés
- > Respect des horaires de sortie et de rentrée des contenants
- > Respect du règlement intérieur des déchèteries
- > Interdiction du chiffonnage, notamment en déchèteries
- > Interdiction des dépôts sauvages

Les infractions constatées pourront donner lieu à :

- > l'établissement de procès-verbaux
- > l'engagement de poursuites devant les tribunaux compétents
- > la facturation de la réparation du dommage ou du préjudice subi



La **Brigade des gardes-champêtres** intervient afin de constater les infractions aux règles fixées par le règlement de collecte relatif à l'organisation des modalités de collecte des déchets. Elle est également compétente en matière de dépôts sauvages en milieu rural.

OÙ VONT MES DÉCHETS

MES DÉCHETS COLLECTÉS

LES EMBALLAGES

BAC ET SAC JAUNE



RECYCLÉS



CENTRE DE TRI DE LANSARGUES

LE+ Transformation, revente des matériaux, économies des ressources naturelles

LE- Coût des refus (attention aux erreurs de tri !)

Le centre de tri a traité 1700 tonnes de déchets recyclables en 2017, issus de l'ensemble du territoire.

Les différents matériaux collectés sont triés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium) et servent ensuite à fabriquer de nouveaux objets : vélo, pull polaire, oreiller, casserole, boule de pétanque, papier absorbant, arrosoir et même des montures de lunettes !

LES PAPIERS

BAC, CAISSETTE ET SAC BLEU



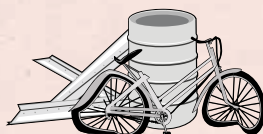
RECYCLÉS



CENTRE DE TRI DE LANSARGUES

LA FERRAILLE ET L'ÉLECTROMÉNAGER

COLLECTE SUR DEMANDE



RECYCLÉS TRAITÉS



RÉCUPÉRATION DES TERRES RARES ET MÉTAUX PRÉCIEUX
=
ÉCONOMIES DE RESSOURCES NATURELLES

LES ORDURES MÉNAGÈRES

BAC GRIS



NON RECYCLÉES



INCINÉRATION À LUNEL-VIEL

LE+ Production d'électricité

LE- Production de résidus polluants (métaux lourds, mâchefers, Refiom...) enfouis à Bellegarde dans le Gard

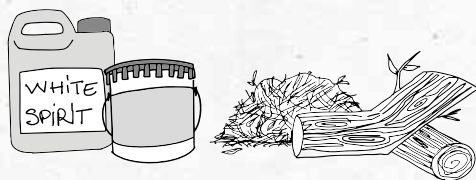
12 450 tonnes en 2019 incinérées par valorisation énergétique.

EN UN COUP D'OEIL

MES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE

LES DÉCHÈTERIES

BENNES



NON
RECYCLÉS

RECYCLÉS
TRAITÉS



Encombrants
Huiles
Déchets ménagers toxiques
Déchets de bricolage

Déchets verts
Gravats
Dons
Bois
Cartons

INCINÉRATION
TRAITEMENT
CHIMIQUE

COMPOSTAGE
CONCASSAGE
RECYCLAGE
RÉEMPLOI
BROYAGE...

Plus de 45 % des déchets que vous déposez en déchèterie sont triés et recyclés.

LE VERRE

COLONNE



RECYCLÉ
TRAITÉ



RECYCLAGE

À partir des 1500 tonnes de verre collectées sur le territoire, la verrerie de Vergèze produit du verre à 90% recyclé et réalise 20% d'économie d'énergie.

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre.

Ce matériau se recycle à 100% à l'infini. Son recyclage permet d'économiser des matières premières et de l'énergie.

LES TEXTILES

BORNE



RECYCLÉS
TRAITÉS



RECYCLAGE ET RÉEMPLOI

Le don d'objet à des entreprises solidaires, telles qu'EMMAÛS, permet de réduire les déchets tout en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire.



OUTIL UTILE

l'appli CITEO « Guide du tri » :



BOISSERON

CAMPAGNE

GALARGUES

GARRIGUES

LUNEL

LUNEL-VIEL

MARSILLARGUES

ENTRE-VIGNES

SAINT-JUST

SAINT-NAZAIRE DE PÉZAN

SAINT-SÉRIÈS

SATURARGUES

SAUSSINES

VILLETELLE



DES QUESTIONS SUR LES DÉCHETS ?

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

0 800 034 400

Service & appel
gratuits

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LUNEL**

ZAE Luneland

152 chemin des merles - 34400 Lunel

Standard : 04 67 83 87 00

www.paysdelunel.fr

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

